MACS
Communauté de communes
Maremne Adour Côte-Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 27 JUIN 2019 À 18 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 35
absents représentés : 12
absentes : 5

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 19 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislas de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :
Mesdames et Messieurs Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Benoît DARETS, Arnaud PINATEL, Nicole CHUSSEAU, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Lionel CAMBLANNE, Xavier GAUDIO, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Christine BENOIT, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Fabrice DATCHARRY, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Christine JAURY-CHAMALBIDE, Éric KERROUCHE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Pierre PECASTAINGS, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :
M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, Mme Cécile CROCHET a donné pouvoir à M. Arnaud PINATEL, Mme Nathalie DECOUX a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DAUGA, M. Michel DESTENAVE a donné pouvoir à M. Jean-Louis VILLENAVE, M. Louis GALDOS a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à Mme Françoise TROCCARD, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à Mme Aline MARCHAND, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à M. Patrick BENOIST, Mme Christine TOULAN-ARRONDEAU a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER.

Absentes : Mesdames Nathalie CASTETS, Catherine COLL, Christine GAYON, Chantal JOURAVLEFF, Stéphanie MORA-DAUGAREIL.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre PECASTAINGS.

OBJET: FINANCES COMMUNAUTAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE ZAE DE SEIGNOSSE LAUBIAN 3

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE

Monsieur Jean-Claude Daulouède, deuxième vice-président, est désigné à l'unanimité pour présider la séance.

Monsieur Jean-Claude Daulouède procède à la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sur les résultats de l'ensemble des budgets principal et annexes, telle qu'exigée par les dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Les résultats correspondant au budget annexe ZAE DE SEIGNOSSE LAUBIAN 3 présentés par Monsieur Jean-Claude Daulouède sont les suivants :

INVESTISSEMENT
DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	CA 2017	CA 2018
001	Résultat reporté	16 973,61	366 586,31
3555	Terrains aménagés	344 689,35	370 178,31
33581	Frais accessoires	13 228,80	
3354	Etudes et prestations de service	8 668,16	
	Total des dépenses d'investissement	**383 559,92**	**736 764,62**

RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	CA 2017	CA 2018
1641	Emprunt		
021	Virement de la section de fonctionnement		
3354	Terrains aménagés	13 228,80	344 689,35
3555	Frais accessoires	3 744,81	21 896,96
	Total des recettes d'investissement	**16 973,61**	**366 586,31**

FONCTIONNEMENT
DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	CA 2017	CA 2018
023	Virement à la section d'investissement		
6015	Terrains à aménager	344 689,35	
6045	Achats d'études		2 260,00
605	Achat de matériels, équipements et travaux		
6226	Honoraires	4 689,35	
6231	Annonces légales		
63512	Taxes foncières	234,00	1 332,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	16 973,61	366 586,31
	Total des dépenses de fonctionnement	**366 586,31**	**370 178,31**

RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	CA 2017	CA 2018
002	Résultat reporté		
7015	Vente de terrains		
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		4 689,35
7133	Variation des encours de production de biens	366 586,31	0,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés		370 178,31
	Total des recettes de fonctionnement	**366 586,31**	**374 867,66**

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31 ;

VU l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales ;

VU la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au compte administratif, conformément aux dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes 2018 transmis par le comptable public ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- de donner acte de la présentation du compte administratif 2018 du budget annexe ZAE de SEIGNOSSE LAUBIAN 3,
- de constater les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2018,
- d'arrêter pour 2018, au budget annexe ZAE de SEIGNOSSE LAUBIAN 3, les résultats de l'exercice à 1 097,35 €, et le résultat de clôture à - 365 488,96 €.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Depuis le 30 novembre 2018, outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 28 juin 2019

Le président,

MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD 40230

Pierre Froustey